



RU@woluwe1150.be

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29/03/2018 relatif aux renseignements urbanistiques, **je vous prie de bien vouloir me délivrer les renseignements urbanistiques pour le bien** (un bien par demande) **sis** (rue + numéro + étage) ⁽¹⁾ :

cadastré

1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} – 4^{ème} ⁽²⁾

division - section

A B C D ⁽²⁾

numéro

Coordonnées du titulaire du bien :

NOM et prénom ou dénomination d'entreprise :

.....

Adresse :

.....

Coordonnées du demandeur :

NOM et prénom :

Adresse :

.....

Adresse électronique :

Téléphone/GSM :

¹ Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans les trente jours ou, lorsqu'il y a urgence (vente judiciaire), dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande complète.

² Biffer la mention inutile.

Je joins à la présente :

- A. Si je suis **titulaire d'un droit réel** qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre (titre de propriété) qui s'attache à ce droit, ou ⁽¹⁾

Si je suis une **personne mandatée par le titulaire d'un droit réel** qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre (titre de propriété) qui s'attache au droit réel, ainsi qu'une copie du mandat.

Les mandataires de justice, les notaires et les avocats sont dispensés de produire la copie du mandat.

- B. Un extrait du plan cadastral sur lequel le bien est clairement identifié.
- C. La preuve du paiement de la redevance (98,40 €), à verser sur le compte bancaire n° BE75 0910 2119 6751 avec la mention « RU + adresse du bien ».
- D. Le cas échéant, le document attestant de l'urgence de la demande (vente judiciaire).

E. Le descriptif du bien :

Le descriptif est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation **actuelle** du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci suffit à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prises de vues.

Il est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales ;
- les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures ;
- la destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation diffère ;
- le nombre d'unité de logement inclus dans le bien et leur répartition ;
- le nombre d'emplacement de stationnement.

Lorsque le bien visé par la demande est constitué de plusieurs constructions, chaque construction est décrite distinctement.

Demande urgente : oui – non ^(1 / 2)

Seules les demandes complètes seront traitées.

A savoir :

- les diverses attestations reprises au point A
- l'extrait du plan cadastral
- la preuve de paiement de 98,40 € (ou 196,80 € en cas d'urgence)
- le descriptif du bien.

Date : et signature du demandeur :

¹ Biffer la mention inutile.

² En cas d'urgence (vente judiciaire), le montant de la redevance est doublé.